



## Endettement de loyer et revalorisation de loyer

Par **kamsdz**, le **21/12/2009** à **13:40**

Bonjour,

Ma mère loue un 3 pièces ds le 92 depuis 09/93 et a une dette de loyer de 8000 euros quelle paye tout les mois a ce jour en plus de son loyer qui est de 600euros.

elle avait trouver un arrangement avec son proprio pour régler cette dette mais l'état de sante de celui ci c'est dégradé et c'est son fils qui aujourd'hui nous réclame la somme due immédiatement et nous a augmente le loyer de 300 euros de plus (900euros)

ma question est : peut il rompre l'engagement étant donne que nous réglons la dette régulièrement et es ce qu'il a le droit d'augmenté le loyer de façon abusive?

merci de pouvoir me répondre, cordialement

Par **jeetendra**, le **21/12/2009** à **14:12**

[fluo]Agence Départementale d'Information sur le Logement  
48 avenue Pierre Brossolette  
94000 CRETEIL[/fluo]

Sur RDV du lundi au mercredi de 9 h à 18 h, le jeudi de 9h à 12h et de 15h à 18h et le vendredi de 9 h à 17 h

Tél. : 0 820 16 94 94

[s]Si votre question est simple, l'ADIL lui apportera une réponse directement par téléphone. Si votre question est complexe, nécessite des développements importants ou de produire des documents, prenez rendez-vous avec l'un de nos juristes par téléphone ou en vous rendant à l'agence[/s]

Bonjour, s'il y a un engagement conclu avec le père en tant que bailleur, cela lie également le fils (article 1134 du CC), contactez l'Association ADIL à Créteil, ils tiennent des permanences juridiques à l'attention des locataires et vous renseigneront plus efficacement, bon après-midi à vous.